

En préambule des débats, une minute de silence a été observée en hommage à Samuel Paty.

- Vérification du quorum et début de séance
- Adoption à l'unanimité des comptes rendus du 7 mai 2020 / 25 septembre 2020 / 19 février 2021
- Déclarations liminaires : FSU - SNE-SNALC - FO - SE-Unsa

A. Bilan de rentrée 2021 dans le 1er degré

Evolution des effectifs

- On constate une perte importante d'élèves depuis 2014 : moins 4500 élèves (dont 73% en maternelle). Les prévisions prévoient une accélération de cette diminution des effectifs : moins 4500 élèves dans les 3 prochaines années.
- En 10 ans, le département aura perdu 10% de ses effectifs .Ce phénomène n'est pas spécifique à notre département (idem dans la Somme, l'Aisne,)
- Concernant la rentrée 2021 :
 - Les plus fortes baisses d'effectifs (-3% et au-delà) sont constatées dans le Nord-Est du département
 - A l'inverse, les plus fortes augmentations d'effectifs sont constatées dans le Sud-Est du département ainsi que dans le Vexin
 - Les pertes d'effectifs touchent autant la ruralité que les zones d'éducation prioritaire (rappel: l'éducation prioritaire représente 17% de la population des élèves dans l'Oise)
 - L'école privée sous contrat enregistre un gain de : + 56 élèves
 - L'instruction à domicile (les élèves de maternelle sont les + concernés) 200 élèves
 - CNED (raisons médicales dans la plupart des cas) : 200 élèves
 - Ouvertures de 2 écoles Montessori (Pontarmé et Orry la ville) : 30 élèves

La baisse des effectifs dans l'enseignement public ne s'explique donc pas par une fuite des élèves vers l'enseignement privé ni vers des structures d'accueil sous contrat ou non

Taux d'encadrement

Malgré cette baisse, le taux d'encadrement a évolué favorablement en passant de 22,7 élèves / enseignant (en 2017) à 21,7 élèves / enseignant (2021). La dotation en ETP (*Équivalent Temps Plein*) depuis ces 5 dernières années s'élèvent à + 144,5 ETP

- 2017 : + 50 ETP
- 2018 : + 55 ETP
- 2019 : + 14,5 ETP
- 2020 : + 6 ETP
- 2021 : + 19 ETP

Ces dotations en ETP malgré des baisses significatives des effectifs ont permis notamment de dédoubler 100% des GS/CP/CE1 en REP / REP+.

B. Évolution du réseau scolaire

L'Oise c'est :

- 842 écoles publiques
- 105 RPI représentant 285 écoles concernant 326 communes
- 38 RPC représentant 44 écoles concernant 127 communes
- 32 dispositifs fléchés TPS (Concernant les établissements accueillant ces dispositifs fléchés, Mme l'IA-Dasen rappelle que ces effectifs de TPS doivent être pris en compte et comptabilisés dans les opérations de carte scolaire)

Cette année, il y a eu

- 2 abandons de fermetures de classes
- 11 implantations (il est indiqué 9 ouvertures et 2 implantations provisoires)
L'IA-Dasen est interpellée au sujet des 2 implantations provisoires : Elle indique qu'il s'agit d'une erreur de copier/coller et que les 11 implantations correspondent bien à des ouvertures de classes .
- 5 transferts et transformations (primarisation)
- 3 changements de noms

C. Décharges des directeurs

Rentrée 2021 : + 6 ETP supplémentaires dédiés à la mise en place des décharges de direction. Ont été concernées avant tout, les écoles de grandes tailles. Ainsi :

- 20 directeurs d'école à 9 classes bénéficient d'une demi décharge (=0,50 ETP) au lieu de 0,33 ETP
- 9 directeurs d'école 13 classes bénéficient d'une décharge à 3/4 temps (0,75 ETP) au lieu d'une demi décharge (0,50 ETP)

D. École inclusive

On assiste à une très forte augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap. +23% environ (1er et 2nd degré + enseignement privé)

- 2018 : 4459 élèves en situation de handicap
- 2021 : 6251 élèves en situation de handicap

Les AESH

Mme l'IA-Dasen affirme qu'un effort phénoménal est fourni en matière de recrutement des AESH et qu'à terme 1300 AESH seront en poste dans le département (à titre de comparaison, il y a 5000 enseignants du 1er degré dans l'Oise). La situation aujourd'hui est la suivante :

- 2021/2022 : 973,5 postes d'AESH (+ 60 par rapport à 2019/2020)

- Mme l'IA-Dasen dit avoir conscience des problèmes de rapidité dans les prises en charge.

Il est rappelé à Mme l'IA-Dasen, les nombreux collègues en souffrance, les dysfonctionnements de nombreuses classes, de nombreuses écoles, de la relation aux parents

- M. Franck PIA, conseiller départemental, Vice-président chargé de l'éducation, de la jeunesse et de la citoyenneté insiste sur le dénie, le refus du handicap des parents et le travail qu'il y a à mener sur ce sujet.

- L'idée de création d'une commission spécifique sur l'inclusion et le handicap dans le cadre du CDEN est émise. La situation sanitaire des 2 dernières années n'a fait qu'aggraver le retard pris dans ce domaine. La participation de la MDPH, l'ARS, d'associations de parents d'enfants en situation de handicap ... est souhaitée

Rased et remplacements ASH

- Il est rappelé à Mme l'IA-Dasen que seuls 30 maîtres G doivent couvrir les besoins du département entier et que les postes de remplaçants ASH (notamment ZIL ASH) ont été supprimés
- Mme l'IA-Dasen fait remarquer que ces postes de remplaçants ASH étaient des postes dont personne ne voulait et occupés par voie de conséquence par de jeunes collègues non formés et mis en difficultés dès le début de carrière.

E. Le numérique

- M. Rouzet, IA-Dasen Adjoint constate, avec la crise sanitaire, le développement de la numérisation de l'école. Il y a une montée en puissance de l'utilisation de ENT-ONE.

- Dans le cadre du développement du socle numérique dans les écoles élémentaires, il y a aujourd'hui un 2ème appel de prise en charge vers les communes
 - Budget alloué : 3 millions d'euros (dont 1,3 millions pour subventions à destination des collectivités)
 - 2 vagues de demandes ont été constatées
 - La 1ère pour les projets > 70 000 €
 - Une 2nde pour les projets < 70 000 €
 - 138 dossiers ont été déposés pour un total de 122 écoles

L'apparition d'une différence de traitement entre la ruralité (une nouvelle fois délaissée) et les grosses communes est fort regrettable

- *(rappel : Malgré des offres alternatives , ENT-one est le seul espace numérique de travail reconnu et validé par les services de l'IA de l'Oise (et des Hauts de France) . En fonction de la taille de l'ENT choisi, différents tarifs sont appliqués: l'offre de base est à 2€/élève. Malgré des subventions incitatives mais non pérennes, ENT-one représente une charge financière supplémentaire pour les collectivités. Des offres alternatives gratuites existent pourtant mais leur utilisation au sein des classes n'est plus autorisée pour des raisons de sécurisation des données (?)*

F. Petit déjeuner gratuits / cantine à 1 €

Les petits déjeuners gratuits concernent :

- 12 communes
- 39 écoles
- 3743 élèves

La cantine à 1 € concerne

- 1 commune
- 11 communes en cours de réflexion
- 54 cantines éligibles

Mme l'IA-Dasen rappelle que ces mesures se déroulant, en moyenne 2 fois par semaine sur le temps scolaire doivent rester pédagogiques. Elles répondent à un projet autour de la communauté éducative. La prise en charge de ces moments doit se faire par les parents autant que faire se peut, es enseignants, les personnels Mis à disposition par les communes. Il s'agit d'un véritable objet pédagogique.

G. Modification des horaires des écoles

- 29 communes (pour un total de 29 écoles) ont fait cette demande

Il s'agit de demandes d'allongement de la pause méridienne (jusqu'à 15 mn) notamment en raison de la crise sanitaire

H. Règlement type des écoles maternelles et élémentaires publiques

Ajouts :

- « Instruction obligatoire à 3 ans
- « présence dans chaque école d'un espace à l'usage des parents d'élèves et de leurs délégués »

Il n'existe pas de réglementation concernant la présence d'un lieu destiné aux fumeurs et au vapotage dans le 1er degré. Cela nécessite donc un arrêté du maire.

I. Renouvellement DDEN

Constat : il y a un désengagement. Il n'y a plus que 75 DDEN dans l'Oise (au lieu de 200 auparavant) . Une seule nouvelle nomination cette année.

J. Revalorisation IRL (*indemnité représentative de logement des Instituteurs*)

- 25 instituteurs dans le département
- 11 sont logés
- 13 indemnisés
- 1 ne remplit pas les conditions de droit à l'IRL

M. Rouhier, Chef du bureau des concours financiers et du contrôle budgétaire - préfecture - demande la prise en compte de la recommandation du comité des finances locale, à savoir: le maintien des taux 2019 pour 2020 puisque l'indice des prix hors tabac n'a pas évolué.

K. Mise en oeuvre de l'article L 212-8 du code de l'éducation

- *Aux termes de l'article L 212-8 du code de l'éducation, « une commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidants sur son territoire (sans y être scolarisés) lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée par des motifs de contraintes liées :*
 - *Aux obligations professionnelles des parents, lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées;*
 - *À l'inscription d'un frère ou d'une soeur dans un établissement scolaire de la même commune ;*
 - *À des raisons médicales «*
- Pour avis, 4 cas de litiges entre communes , de répartition de charges des écoles publiques sont présentés aux membres du CDEN . Plusieurs familles sont concernées.

Abstention de toutes les Organisations syndicales